

COLLOQUE : LANGUES ET CULTURES WALLISIENNES ET FUTUNIENNES
du lundi 29 septembre 2014 au vendredi 3 octobre 2014 - Mata - Utu Wallis

*Les modalités d'enseignements - les temps pédagogiques - Épreuves
certificatives - formation et habilitation des enseignants (IUFM)*

I - LES TEMPS PEDAGOGIQUES

1) État des lieux

a) Le premier degré

En ce qui concerne l'enseignement des langues vernaculaires dans le premier degré, on constate une grande diversité et disparité dans les pratiques tant à Wallis qu'à Futuna. En effet, quand cet enseignement existe, il fait l'objet d'une heure hebdomadaire dans tous les établissements en cycle II et III.

Par ailleurs, au niveau de la maternelle, une expérimentation dans la répartition des volumes horaires d'enseignement a été mise en place.

En petite section, l'accueil des élèves se fait principalement dans la langue vernaculaire : 90% en langue vernaculaire et 10% en français. En moyenne section, on arrive à une parité : 50 % en langue vernaculaire et 50% en français. Enfin, en grande section : 10% en langue vernaculaire et 90% en français.

Ce dispositif a l'avantage de proposer à l'élève une entrée progressive dans le français tout en gardant une immersion dans sa langue maternelle. Il a fait l'objet d'une évaluation en 2004 et 2007. Même si celle-ci a montré l'intérêt d'un accueil des élèves dans leur langue maternelle, les résultats obtenus, tout en étant prometteurs,¹ n'ont pas permis d'apprécier l'impact global de l'enseignement des langues vernaculaires sur les compétences langagières des élèves, tant en langue futunienne et wallisienne qu'en français, et sur leurs comportements et compétences scolaires.

Par conséquent, à l'unanimité les participants de la table ronde demandent une révision de cette répartition d'autant plus qu'elle entraîne une rupture² entre la maternelle et le primaire - préjudiciable à la mise en place des apprentissages fondamentaux (lecture/écriture, etc.)

b) le second degré

Dans l'enseignement général et professionnel, l'enseignement de la langue

1 Au cours de nos travaux nous ne disposons d'aucune donnée scientifique et statistique pour corroborer les impressions de certains participants.

2 Les programmes transitionnels courts sont moins efficaces pour développer la littératie en L2 et L1 que les programmes à parité horaire ou les programmes de maintien qui développent les compétences en lecture/écriture dans les deux langues tout au long de l'école primaire. (Cummins)

vernaculaire a été mis en place, à raison d'une heure par semaine, dans les années quatrevingt à Wallis et depuis 1992 à Futuna.

Par la suite, en 2003, cet enseignement a été supprimé pour les sections professionnelles.

Dès la création du lycée d'état de Mata-Utu, les élèves ont bénéficié d'un enseignement du wallisien mais qui par la suite a été supprimé. Cependant, depuis l'année 2013, le lycée propose un enseignement du wallisien, complété en 2014 par un enseignement du futunien en option (3 heures hebdomadaires).

2) Les préconisations

a) À l'école maternelle

Comme nous l'avons indiqué plus haut, il faut revoir la répartition des volumes horaires en maternelle. On propose un exemple de dispositif à expérimenter qui permettrait de tendre vers un bilinguisme équilibré et de favoriser le transfert³ des compétences langagières d'une langue à l'autre et d'éviter la rupture entre la maternelle et le primaire.

En petite section pour l'accueil des élèves sur un semestre, on propose d'adopter la répartition suivante : 90% en langue vernaculaire et 10% en français pour arriver progressivement à une parité - 50 % en langue vernaculaire et 50% en français - en moyenne section. On préconise de garder cette parité en grande section.

b) À l'école élémentaire

À l'école élémentaire, il s'agit de renforcer l'horaire d'enseignement sans surcharger l'horaire global des élèves et sans le faire au détriment d'une autre discipline. Pour parvenir à cet objectif, il est nécessaire d'utiliser les dispositifs existants : l'heure hebdomadaire, les heures d'éveil. On recommande vivement de favoriser l'utilisation de la langue vernaculaire comme langue d'enseignement dans certaines disciplines (histoire, géographie, mathématiques - pour certains concepts culturels -, par exemple, les dénombrements, classificateurs numériques, etc.)

c) Dans le secondaire

Tout d'abord, il faut rétablir l'enseignement des langues vernaculaires et de la culture traditionnelle dans les filières professionnelles. Ceci permettrait de valoriser des élèves qui souvent sont en difficultés dans les autres langues. Par ailleurs, offrir à l'élève un enseignement dans sa langue maternelle

3 « Des relations positives significatives existent entre le développement des compétences académiques dans la langue première et celui dans la langue seconde. (Cummins, 1979, 1981)

constituerait un facteur de réussite scolaire et de valorisation identitaire⁴.

Pour le collège, il convient de renforcer l'horaire actuel selon les modalités suivantes :

2 heures consacrées à l'enseignement de la langue et 1 heure à la culture. Pour pouvoir mettre en place ces nouveaux horaires en 6^e et en 5,^e il faut s'appuyer sur les dispositifs existants : l'heure hebdomadaire, les IDD, l'accompagnement personnalisé.

En 4^e / 3^e, il est également nécessaire d'utiliser les dispositifs existants : l'heure hebdomadaire, le temps imparti pour l'Histoire des Arts, 2 heures optionnelles, à la place du latin, par exemple. On peut aussi proposer à l'élève de suivre l'enseignement de la langue vernaculaire comme une LV2 (langue régionale). Le choix est alors laissé à l'appréciation de la famille.

On a la possibilité également de réfléchir à des dispositifs plus larges qui peuvent être examinés au cours des travaux que devra mener la cellule de réflexion chargée d'élaborer les programmes et leurs modalités d'enseignement. On peut, par exemple, envisager de créer dès la sixième une classe « bilangue » (LV1 : 3 heures d'anglais et 3 heures de futunien). En quatrième et en troisième proposer le futunien ou le wallisien comme LV2 à la place, par exemple de l'espagnol (3 heures), ouvrirait des perspectives intéressantes tant dans la valorisation de la langue vernaculaire que dans le renforcement de son enseignement. Le choix de ces dispositifs se font en concertation avec les familles.

Au lycée, il faut étendre la loi Deixonne aux langues vernaculaires et par conséquent proposer l'enseignement de ces langues comme langue régionale (en option ou en LV3 avec un horaire de 3 heures hebdomadaires) de la seconde à la terminale avec pour finalité une épreuve optionnelle au baccalauréat.

Dans l'immédiat, il faut permettre aux élèves qui suivent, cette année, cet enseignement en seconde et en première de le poursuivre en terminale avec comme optique la mise en place d'une épreuve au baccalauréat pour la session 2015.

Pour conclure sur les temps pédagogiques, il convient donc de restructurer les horaires actuels et/ou de les moduler avec les dispositifs existants pour permettre une continuité et une cohérence de l'enseignement de la langue vernaculaire de la maternelle jusqu'à la terminale.

Cette réflexion sur les temps pédagogiques nous a rapidement conduit à nous interroger sur la problématique des contenus.

II - LES CONTENUS ET PROGRAMMES

1) État des lieux

⁴ L'enseignement de la langue de la minorité comme langue enseignée peut renforcer l'estime de soi des élèves. (Cummins)

À la maternelle et au primaire, on constate l'absence de programme officiel. Chaque maître dans sa classe organise son enseignement, élabore ses propres outils. C'est la démarche individuelle qui est privilégié, même si de petits groupes de travail se constituent.

Par ailleurs, cet enseignement est généralement consacré à la culture (les savoir faire et les techniques culturels)

b) dans le secondaire

On constate, là aussi, l'absence de programme officiel. Dans le cadre horaire restreint qui lui est attribué, l'enseignant essaie de mettre en place l'étude raisonnée de la langue conjointement à l'enseignement de la culture.

2) Préconisations et propositions

a) Dans le primaire

Pour le futunien et le wallisien, à l'initiative de la DEC et du vice rectorat, un travail de traduction des compétences du français en futunien du livret des compétences à l'école primaire offre un premier outil de travail aux enseignants et entre dans le cadre d'une expérimentation cette année.

b) Au collège et au lycée

Pour le futunien, depuis les travaux de « Refondons l'école » un groupe de travail a repensé l'enseignement de la langue vernaculaire dans la perspective de tendre vers un bilinguisme et une meilleure maîtrise du français, tout en proposant une progression cohérente de la maternelle au lycée. Ces programmes font l'objet d'expérimentations dans les écoles (classes pilotes), dans les collèges et au lycée avec l'aide d'enseignants volontaires et motivés.

Pour le wallisien des travaux sont en cours.

c) Perspectives

Dans un délai bref, nous souhaiterions la création d'un comité ou d'une cellule (Futuniens et Wallisiens) pour, dans un premier temps recenser, collecter les travaux et outils déjà réalisés, les mutualiser et, enfin, dans un deuxième temps, pour élaborer, rédiger des programmes d'enseignement des deux langues vernaculaires avec une cohérence d'ensemble (mêmes objectifs, mêmes modalités, même esprit c'est-à-dire tendre vers un bilinguisme, avec la maîtrise du français).

En outre, nous demandons qu'un calendrier soit rapidement fixé pour permettre, à brève échéance, une validation par l'institution et une mise en œuvre dès la rentrée 2015 ou du moins une expérimentation à grande échelle dans le primaire et le secondaire.

III – FORMATION ET HABILITATION DES ENSEIGNANTS (IUFM)

1) État des lieux

Le constat est unanime. Il existe peu ou pas de formations initiales pour les langues vernaculaires (futunien - wallisien).

Cependant, il existe un programme de stages pour la formation continue dans le primaire et le secondaire depuis la mise en œuvre du Projet Éducatif des Îles Wallis et Futuna 2013-2017.

Néanmoins, l'absence de formation pour les formateurs / animateurs fait cruellement défaut et pénalise le dispositif.

L'offre de formation est jugée insuffisante ; ce déficit met en lumière un grand besoin en formation dans le domaine linguistique et dans celui de la didactique des langues.

2) Propositions

a) Dans le primaire

Au niveau de la formation initiale des élèves-instituteurs, il convient de renforcer leur temps de stage sur le territoire tout en y intégrant une formation aux langues vernaculaires. Un renforcement du partenariat avec l'université de la Nouvelle Calédonie est nécessaire. Il devrait offrir un enseignement linguistique de type universitaire avec la chercheuse Claire Moysse Faurie.

Pour la formation continue, il convient également de renforcer et de diversifier l'offre de formation (stage permettant l'habilitation), ou encore de cibler le public en proposant des formations par cycle.

b) Dans le secondaire :

Il appartient au vice rectorat de mettre en place un plan de formations (stages) à finalité certificative et à terme de créer un CAPES de français-futunien-wallisien.

Conclusion

Les débats, les réflexions et les travaux engagés lors de ce colloque ont abouti à un consensus. Il convient d'offrir un cadre officiel et institutionnel à l'enseignement des langues vernaculaires sur le Territoire. Mais également de proposer un enseignement des langues vernaculaires en lien avec le français dans une perspective plurilingue. Seul ce cadre peut permettre la maîtrise de la langue maternelle et de la langue française. Enfin, cet enseignement doit avoir comme finalité de sauvegarder et de transmettre un patrimoine linguistique et culturel authentique.

Atonio TAKASI (Professeur de futunien)

Henri BOYER (Professeur de Lettres)